

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre de délibérations
Séance publique du 15 juin 2018
Présidence de Madame Martine CESARI, Maire

L'an deux mille dix-huit à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 8 juin 2018.

Délibération n° 06.2018.06

Objet : CONVENTION CADRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU CNFPT

Madame le maire expose

Les collectivités territoriales contribuent financièrement, en fonction de leur masse salariale, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, organisme en charge de la formation professionnelle des agents des collectivités locales. Cet organisme offre un catalogue de formation basique s'adressant aux différents cadres d'emploi des collectivités.

En réponse aux besoins spécifiques exprimés par celles-ci, le CNFPT propose également des actions de formation d'adaptation à l'emploi ou de professionnalisation pouvant être mutualisées avec d'autres communes recensant le même besoin ou in situ pour un groupe d'agents avec participation financière au-delà de la cotisation patronale obligatoire.

La convention cadre annexée, définit les actions concernées et fixe les modalités de participations financières.

Cette convention est proposée pour une durée allant jusqu'au 31 mars 2019.

Je vous prie d'en délibérer

Le conseil municipal

Où l'exposé de madame le maire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Par

Voix pour : **8 (Mme LE GUILLOUX n'ayant pas pris part au vote)**

Voix contre :

Abstentions :

Autorise, madame le maire à signer la convention cadre de formation professionnelle du CNFPT

Pour copie conforme
Madame le Maire
Martine CESARI


